

SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Concours interne

QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES PORTANT SUR LES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DE CHEF D'ÉQUIPE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé réglementaire :

Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels

Questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur des connaissances essentielles de culture administrative. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et administratives du candidat.

**Durée : 1h
Coefficient : 2**

Note de cadrage indicative

Cette note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.

L'épreuve de Questionnaire à choix multiples (QCM) comporte un programme réglementaire.

Cette épreuve est l'une des deux épreuves d'admissibilité du concours interne d'accès au grade de sergent. Elle est affectée d'un coefficient identique à celui de l'autre épreuve écrite. Ces épreuves sont assorties, au niveau de la phase d'admission, d'une épreuve obligatoire d'entretien avec le jury (coefficient 5).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

Objectif de l'épreuve :

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat sur son environnement professionnel, tant les connaissances techniques que les connaissances administratives générales.

I. NATURE ET NOMBRE DE QUESTIONS

Il existe de nombreuses formes de QCM, notamment :

- le QCM passif : il s'agit de cocher la ou les bonnes réponses à des questions de connaissance ;
- le QCM actif : la recherche de la bonne réponse passe non par la mémorisation mais par la construction rapide d'un raisonnement.

Le QCM du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels peut contenir à la fois des questions relevant du QCM passif et des questions relevant du QCM actif.

S'agissant d'une épreuve d'1h, le QCM pourra comporter, à titre indicatif, environ 40 questions. Le nombre de questions est à adapter en fonction de leur nature et de leur niveau de difficulté.

Chaque question peut comporter une ou plusieurs réponses exactes, nécessitant de la part du candidat une analyse précise tant de l'énoncé de la question que des propositions de réponses. Le nombre de propositions de réponses pour chacune des questions peut varier, par exemple, de l'ordre de 3 à 6.

II. UN BARÈME DÉTERMINANT

Toutes les questions du QCM ont la même valeur et se voient donc attribuer le même nombre de points, sauf indications contraires portées sur le sujet.

Chaque question comporte une ou plusieurs bonnes réponses sans que pour autant soit précisé au candidat le nombre de bonnes réponses attendues.

Le barème peut prévoir par ailleurs l'application de point(s) de pénalité en cas d'absence de réponse, de mauvaise réponse ou de réponse incomplète.

Les principes du barème mis en œuvre sont indiqués systématiquement sur le sujet. Le candidat devra porter la plus grande attention à ces indications.

En tout état de cause, c'est le jury qui détermine souverainement le barème à appliquer.

En outre, le candidat devra être attentif aux consignes relatives aux techniques de réponse inscrites sur le sujet et/ou données oralement le jour de l'épreuve concernant le traitement du sujet lui-même. Il pourra être demandé au candidat de répondre aux questions en noircissant les cases ou en cochant les cases. D'une façon générale, le doute ne profite pas au candidat. Ainsi, une case mal remplie, en partie effacée, tout à la fois noircie et barrée, etc., sera toujours corrigée au désavantage du candidat.

III. LE CHAMP DES QUESTIONS

L'épreuve de QCM du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels est dotée d'un programme réglementaire, fixé par l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels.

1. Lutte contre les incendies

Marche générale des opérations de lutte contre les incendies ;

Techniques d'attaques et d'extinctions des feux ;

Pièces de jonction, accessoires hydrauliques, tuyaux, lances, dévidoirs, moyens mousse ;

Alimentation d'un engin-pompe ;

Pompes et amorceurs.

2. Secours d'urgence aux personnes

Organisation du secours à personnes en France ;

Engins et matériels de secours d'urgence aux personnes ;

Hygiène et asepsie ;

Détresses vitales ;

Bilans ;

Malaises et la maladie ;

Accidents de la peau ;

Traumatismes des os et des articulations ;

Relevages ;

Brancardages et transport ;

Atteintes liées aux circonstances ;

Affections spécifiques ;

Souffrances psychiques et les comportements inhabituels ;

Situations avec de multiples victimes ;

Secours sur accident de la route.

3. Techniques opérationnelles, prévision, prévention

Équipements de protection individuelle ;

Lot de sauvetage et de protection contre les chutes ;

Échelles ;

Éléments de construction ;

Organisation des transmissions ;

Utilisation des moyens de transmission ;

Lecture de cartes et outils de prévision ;

Choix de cartes et plan d'établissements répertoriés.

4. Rôle du chef d'équipe

Rôle du chef d'équipe en matière de sécurité ;

Principes du commandement opérationnel ;

Rôles et obligations du chef d'équipe ;

Relation entre chef d'équipe et chef d'agrès.

5. Culture administrative

Institutions politiques et administratives de la France ;

Service d'incendie et de secours ;

Base du droit de la fonction publique ;

Déontologie dans le service public.